

Lamorlaye le 28 juin 2017

Destinataires : **Présidents/ Chefs de chœur/Correspondants**

Objet: Inscription au Chœur Départemental pour la saison 2017/2018

PJ : Bulletin d'inscription individuelle et Règlement intérieur du chœur  
Agenda des répétitions pour la saison 2017/2018

Madame, Monsieur,

La saison 2017/2018 du Chœur Départemental commencera le samedi 7 octobre 2017 à l'Institution Jean-Paul II (Guynemer), 8 bis avenue de la Forêt à Compiègne.

**Programme de la saison 2017/2018 :**

- Psalms Chichester de Leonard Bernstein
- Chœurs extraits de West Side Story de Leonard Bernstein

Ce programme a pour objectif un **concert le 29 mai 2018 au Théâtre Impérial de Compiègne avec l'ensemble AEDES sous la direction de Matthieu Romano**

Chaque répétition s'organise en deux parties avec les intervenants professionnels :

- ✓ La première pour le déchiffrage par pupitre.
- ✓ La deuxième, pour le travail en tutti avec accompagnement au piano

Le Chœur Départemental est dirigé par Thomas Forget assisté du pianiste accompagnateur Emmanuel Bellanger pour le travail en pupitre et en tutti.

Le Chœur Départemental est ouvert à tous les choristes qui souhaitent se perfectionner en abordant les grandes œuvres du répertoire classique et bénéficier de l'apport de formation des intervenants. Le choriste qui adhère au Chœur Départemental s'engage à y être assidu ainsi qu'aux activités de sa propre chorale (cf. Le règlement intérieur du chœur départemental) : son adhésion est donc soumise à l'accord du chef de chœur ou du président de sa chorale.

Le Chœur Départemental, vitrine du chant choral dans le département, se doit d'atteindre un bon niveau de qualité : c'est pourquoi les nouveaux choristes qui souhaitent s'y inscrire pour la saison 2017/2018 seront amenés à passer une audition avec le chef de chœur, permettant de s'assurer du placement du choriste dans le bon pupitre et de sa capacité de mémorisation des phrases musicales.

Vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription à retourner impérativement à la Fédération **avant le 10 septembre 2017**, l'agenda des répétitions et le règlement intérieur du chœur qui sont également disponibles sur le site de la Fédération.

La cotisation de 20 € pourra être versée par le choriste lors de la première répétition du 7 octobre.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le président

## Agenda Choeur Départemental 2017/2018

Dates des répétitions	Lieu	Horaires
samedi 7 octobre	Compiègne	9h30/12h30 et 14h00/17h00
Samedi 11 novembre	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Dimanche 12 novembre	Compiègne	9h30/12h30 et 14h00/17h00
Samedi 9 décembre	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Dimanche 10 décembre	Compiègne	9h30/12h30 et 14h00/17h00
Dimanche 14 janvier 2018	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Samedi 27 janvier	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Dimanche 28 janvier	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Samedi 2 février	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Dimanche 18 mars	Compiègne	9h30/12h30 et 14h00/17h00
Dimanche 15 avril	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Samedi 26 mai	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Dimanche 27 mai	Compiègne	14h30/16h30 et 17h00/19h00
Mardi 29 mai	Théâtre Impérial de Compiègne	Concert à 20h30

